



## Obligation certificat SLL pour créer un compte client

Par **moonseasun**, le **23/10/2014** à **11:48**

Bonjour, rn rn J'ai pour projet de créer un site avec vente en ligne. rn Cette activité est déclarée comme micro-entreprise. Il s'agirait de vendre des livres en ligne. Je n'ai pas d'entreprise car c'est une activité complémentaire. rn rn La question se pose du certificat SLL. J'ai compris qu'il est obligatoire pour sécuriser le paiement en ligne. Or, un organisme comme Paypal assure cette sécurisation. rn rn Mais, au moment où le client crée son compte pour pouvoir commander un ou plusieurs livres, des renseignements personnels sont demandés (nom, prénom, adresse, courriel, téléphone). Je lis sur beaucoup de sites qu'il est conseillé de protéger ce type de page en fonction des données demandées. Ce ne serait donc pas OBLIGATOIRE. rn J'ai appelé la CNIL qui n'a pas pu me donner de réponse catégorique ! rn Qu'en est-il ? Si cela est conseillé, pensez-vous que dans mon cas, il vaille mieux le mettre en place ? J'ajoute que le nombre de ventes réalisées ne sera pas très important... rn Merci par avance,